

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	5

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHEMA – M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI— Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX –Mme Cécile SENEZ- M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Laurent WORONIN - M. Nordine HAMZAOU

Étaient excusés : Mme Henriette SZEWCZYK ayant donné pouvoir à Mme Brigitte RINGOT;
Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ;
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK;
M. François POLAK ayant donné pouvoir M. Cédric MONCOURTOIS
M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL n'ayant pas donné pouvoir

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK
M. Ludovic MEKIL

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 8 novembre 2024

2024/073 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OSTRICOURTOISE DE YOSEIKAN BUDO

2024/073 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OSTRICOURTOISE DE YOSEIKAN BUDO

L'association Ostricourtoise du Yoseikan Budo (art martial japonais) n'a pas pu présenter son dossier de demande de subvention annuelle dans le délai imparti pour une instruction en juillet 2024 dans le cadre de l'examen des subventions aux Associations.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'émettre un avis sur la demande de subvention tardive

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2024-052 en date du 4 juillet 2024 portant examen des demandes de subventions aux Associations.

Considérant la demande de l'Association Ostricourtoise du Yoseikan Budo pour l'attribution d'une subvention municipale de 3 000 € afin de faire fonctionner la structure

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 4 pouvoirs : Mme Henriette SZEWCZYK ayant donné pouvoir à Mme Brigitte RINGOT ; Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK; M. François POLAK ayant donné pouvoir M. Cédric MONCOURTOIS et 5 absents : M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK et M. Ludovic MEKIL décide :

D'émettre un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000€ à l'association Ostricourtoise du Yoseikan Budo.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La secrétaire de séance



Aurore THUEUX



Le Maire



Bruno RUSINEK